



Ingénierie équestre et touristique

TOURISME EQUESTRE CHAMPAGNE ARDENNE COMPTE-RENDU N°2

C'est dans le cadre de la conception d'une stratégie de développement de la filière du tourisme équestre que s'est déroulée la troisième réunion vendredi 30 mars. Mobilisant une quarantaine d'acteurs, la réunion s'est déroulée à l'hôtel de région au Conseil Régional de Champagne Ardenne.

La matinée a été consacrée à une réunion plénière, durant laquelle 5 professionnels de la filière sont intervenus ; Laurence MORY (Parcours Conseil), Amandine CARO (Fédération Française d'Equitation Tourisme), Erwan BERROCHE (représentant Jean de Chatillon – A Hue et A Dia), Hélène BERTHAUT (Mission d'Appui au Tourisme), et Thomas GRATALOUP par vidéoconférence (Randocheval). Le midi, les acteurs ont pu se réunir autour d'un buffet offert par le Conseil Régional. L'après midi a été consacrée à des ateliers de travaux des orientations stratégiques de développement du tourisme équestre en région.

Amandine CARO, représentante de la FFE, a ouvert la réunion en abordant le sujet des infrastructures du tourisme équestre. Elle a pu souligner le rôle du tourisme équestre dans la valorisation des territoires, ainsi que les trois facteurs essentiels à son bon fonctionnement ; le réseau de sentiers, le réseau de structures d'hébergement et le réseau d'établissements équestres. La présentation du Label Cheval Etape, récemment mis en place par la FFE et permettant de labelliser les établissements proposant un hébergement pour chevaux et cavaliers, a particulièrement intéressée l'assemblée.

Le second intervenant, Erwan BERROCHE, a présenté le mode de fonctionnement original et réfléchi de la structure équestre A Hue et à Dia dirigée par Jean De CHATILLON, qui a su se positionner en tant que « personnage » du tourisme équestre. L'accent de l'établissement a été mis sur la polyvalence et la rentabilité de la cavalerie et du personnel, le tout illustré par des chiffres. Quelques produits touristiques nous ont également été présentés, notamment leur produit phare, la randonnée liberté, permettant aux cavaliers de partir seuls en balade en toute sécurité.

Hélène BERTHAUT a présenté les conditions réglementaires de vente des voyages à forfait. Modifiées depuis la réforme du 22 juillet 2009, elles prennent désormais en compte les évolutions induites par les ventes sur internet en accord avec la réglementation européenne.

Ces dispositions s'adressent aux prestations touristiques à forfait, c'est à dire incluant au moins deux prestations de fournisseurs différents vendues ensemble (ex : hébergement + visite de musée). Cette réglementation ne concerne pas les opérateurs qui commercialisent leur propre offre (ex : centre équestre avec hébergement qui vend des séjours équestres chez lui). A contrario, un centre équestre vendant des randonnées avec une nuitée achetée à l'extérieur comprise dans le prix est soumis à cette réglementation.

Enfin, l'entretien avec Thomas GRATALOUP par vidéoconférence, a apporté des réponses concrètes aux interrogations des acteurs présents. Ce tour opérateur propose actuellement 50 destinations dans le monde, regroupant aussi bien des destinations magiques et assez chères que d'autres plus accessibles en termes de prix et de proximité. Selon lui, la Champagne Ardenne possède des atouts, comme le Champagne, dont le nom fait rêver, ainsi que la proximité avec la région parisienne. Il faut proposer des produits adaptés aux différentes catégories de touristes, à savoir les aventuriers à qui un confort spartiate suffit, les épicuriens qui préfèrent les bons plaisirs et le confort, les sportifs ou encore les couples et familles. Côté financier, l'agence prend 20% de commission sur les produits proposés et ne demande pas l'exclusivité des dates. En contrepartie, elle assure la partie communication et marketing, et permet de toucher des catégories de personnes différentes.

L'après midi a demandé de la part des acteurs une participation active durant les ateliers organisés par Parcours Conseil. Les 5 groupes de projet ont ainsi pu réaliser un travail créatif à partir de la méthode « Start Projet », en choisissant un résultat pour chacun des thèmes proposés et imaginant les différentes étapes pour l'atteindre. Les résultats choisis sont les suivants :



Atelier 1 « Itinéraires et hébergements » : Résultat choisi : Avoir des itinéraires inscrits au PDIPR qui relient les structures accueillant les cavaliers et les chevaux.

Atelier 2 : « Formation » : Résultat choisi : Former les professionnels aux métiers du Tourisme.

Atelier 3 : « Marketing, cibles et marchés » : Résultat choisi : Positionner le tourisme équestre Champardennais sur le marché européen pour fin 2012.

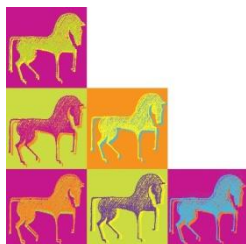
Atelier 4 : « Les produits touristiques » : Résultat choisi : Avoir 5 types de produits en région classés par thèmes.

Atelier 5 : « La promotion et la commercialisation » : Résultat choisi : La Champagne Ardenne, une destination connue et reconnue en 2018.



Le vote final montre que les acteurs semblent particulièrement intéressés par la création de produits touristiques ; vient ensuite la promotion et la commercialisation.

L'étape suivante de la mission revient à Parcours Conseil lors du comité de pilotage du vendredi 13 avril, qui devra élaborer et présenter une stratégie de développement du tourisme équestre en Champagne Ardenne à partir des différents souhaits et idées émis par les acteurs.



Tél. 33 (0)2 54 83 78 48

Fax 33 (0)2 54 83 62 83

www.parcours-conseil.com
conseil@parcours-conseil.com

52 bd Sébastopol 75003 Paris
Les îles 41210 La Ferté-Beauharnais